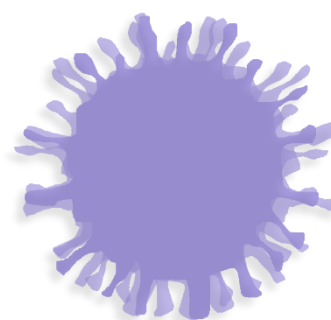




MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat
général



COVID19 (Coronavirus)

Je travaille au bureau

« Se protéger soi-même et protéger les autres est
essentiel »

27 Juillet 2021

RAPPEL GENERAL DES PRECONISATIONS DE BASE

Les gestes barrières et de distanciation

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Je me lave les mains avec du savon

Pendant **30 secondes** en me frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets.

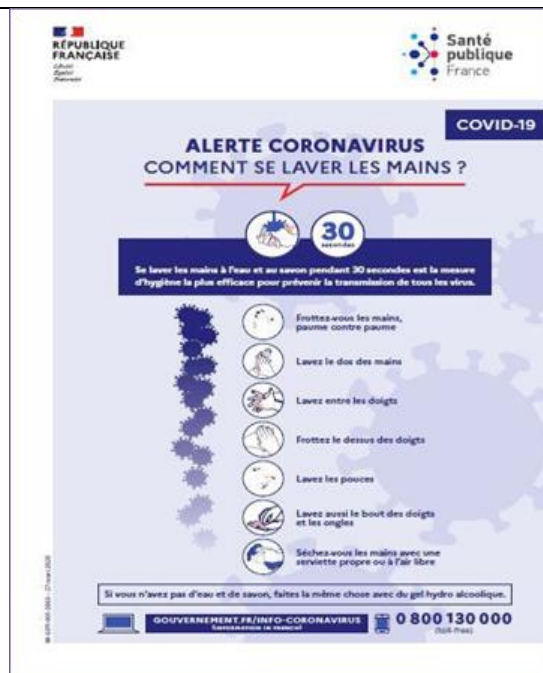
En moyenne toute les heures et surtout :

Avant de boire, de fumer, d'aller manger, de préparer à manger

Après être allé aux toilettes, un trajet en transport en commun

Je les sèche de préférence avec une serviette ou un mouchoir jetable

En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique est efficace si les mains sont propres et sèches et après avoir vérifié l'absence de contre-indication.



En fonction des situations, le port du masque est obligatoire dans les milieux clos partagés. Il vient toujours en complément des autres mesures et se généralise Même si je suis vaccinée je conserve les mêmes recommandations au travail.

Si je présente des symptômes qui me font penser au COVID-19 même si je suis vacciné (toux, fièvre, difficultés respiratoires, symptôme ORL, perte du goût de l'odorat)

Je ne me rends pas au bureau

J'appelle un médecin ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région.

J'en informe mon responsable hiérarchique

LE TRANSPORT JUSQU'AU LIEU DE TRAVAIL

POUR ME RENDRE A MON TRAVAIL

Privilégier les transports individuels

- Véhicule personnel
De préférence, voyagez seul dans votre véhicule personnel
En cas de covoiturage, un seul passager à l'arrière en diagonale (avec masque grand public catégorie 1 ou chirurgical pour les deux passagers)
- Deux roues
- A pied

Dans la mesure du possible, je voyage seul pour me rendre sur mon lieu de travail

Si je dois utiliser les transports en commun

- Je porte un masque alternatif « grand public » de catégorie 1 ou chirurgical : il protège les autres et les autres me protègent. Il est un complément aux autres mesures barrière et de distanciation et je respecte les recommandations d'utilisation (cf. infra).
- J'évite les heures de pointe
- J'aménage mes horaires
- Je prends les mesures de précautions d'usage, distanciation de 1 m avec les autres passagers, et j'adopte les mesures barrières

AU BUREAU

J'arrive au bureau

1. Dès que j'arrive dans l'immeuble, je porte un masque. Avant de toucher aux points de contact (boutons d'ascenseur, poignées de porte du service ...), je me lave les mains et arrivé(e) à mon bureau je me relave les mains.
2. Je nettoie mon clavier ma souris et mon téléphone et équipements assimilés avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit désinfectant ménager courant (de type Ajax sans javel, sanythol, briochin, Mr Propre désinfectant...);
3. Je pense à nettoyer mon téléphone portable personnel et professionnel ;
4. J'évite de mettre par terre mes affaires personnelles, mon sac ou mon cartable sont mis dans mon vestiaire ou dans un tiroir.

La circulation dans les services

1. Je garde le masque

2. Je laisse les portes ouvertes pour ne pas avoir à manipuler les poignées / exceptée celles contribuant au compartimentage incendie ;
3. Je respecte les distances de sécurité et j'évite les conversations dans les couloirs ;
4. Je respecte les consignes qui ont été données pour aller chercher le courrier afin d'éviter l'affluence dans ces espaces communs ;
5. Si je prends un ascenseur, le nombre maximum d'occupants est de deux personnes, je respecte la distanciation d'au moins 1m voire plus (position en diagonale).
6. J'évite d'utiliser les équipements de type distributeur de boisson, fontaine à eau présents sur site, car les surfaces ne sont pas forcément propres.

Recommandations générales à mon poste de travail

1. J'évite d'avoir trop de documents sur mon bureau pour limiter la contamination manuelle ;
2. Je me lave les mains au moins toutes les heures ;
3. Je ne passe pas mon combiné téléphonique à un autre collègue ;
4. Afin de limiter la contamination manuelle, j'évite de me toucher le visage, de grignoter pendant mon travail ;
5. J'aère le bureau 5 minutes toutes les heures, voire de manière continue si mon bureau comporte des ouvrants ;
6. Pendant la période de chaleur, je n'utilise pas les ventilateurs, ni les climatiseurs mobiles, ni aucun matériel individuel qui produit artificiellement des mouvements d'air.

Organisation générale des postes de travail

➤ Je suis seul (e) dans mon bureau

1. Je peux enlever le masque, mais dès qu'une personne rentre dans mon bureau quel que soit la durée et la distance à laquelle il se trouve je mets le masque
2. Je reste à mon bureau individuel et j'évite de me déplacer dans les autres bureaux sans nécessité ;

3. Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone, en cas de nécessité, je veille à observer une distance d'au moins 1 m et lorsque je me déplace en dehors de mon bureau, je porte un masque

➤ **Je suis en bureau collectif**

1. J'examine avec mon responsable, s'il est possible de m'installer dans un bureau individuel ;
2. Dans un espace collectif, **je porte un masque** et je respecte la règle de distanciation.

Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) recommande de respecter une distance physique d'au moins 1 mètre dans toutes les directions (dans un espace sans contact d'environ 4 m² par personne au minimum à chaque fois que cela est possible) en évitant le croisement ou regroupement des personnes.

Le nombre de personnes autorisées dans les zones de travail sera dépendant des organisations définies et de la capacité à respecter cette distanciation physique.

Pour respecter les préconisations du HCSP, les postes de travail pourront être espacés de 2 mètres, les agents installés à 2 par marguerites, en diagonale. Il est aussi possible de disposer d'une cloison en plexiglas entre les postes de travail.

Au besoin je demande à déplacer mon bureau pour respecter cette règle ;

3. Je limite au strict nécessaire les déplacements hors de mon poste de travail ;
4. Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone en cas de nécessité, je veille à observer une distance d'au moins 1 m même avec un masque
5. Je veille à prendre régulièrement des pauses, par rotation au sein du service pour pouvoir retirer mon masque pendant une dizaine de minutes toutes les deux heures. Ces pauses seront idéalement effectuées à l'air libre, à l'extérieur des locaux de travail en veillant à éviter les regroupements, et respecter la distance de 2 m si j'ôte mon masque même quelques minutes.

Les autres situations

➤ **Je suis amené(e) à manipuler du papier, du courrier, des colis, de l'argent**

Au niveau des connaissances actuelles, on sait que le virus ne se multiplie pas sur une surface inerte et perd en virulence au cours du temps et qu'il est peu présent sur le papier ;

Il est donc recommandé de manipuler papier et autre support en veillant à ne pas porter les mains aux visages et d'aller se laver fréquemment des mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique ;

Comme il est d'usage, lors de manipulation ou d'ouverture importante d'enveloppes, de colis, d'emballages, les gants peuvent être utilisés afin d'éviter les microcoupures mais ils devront être changés régulièrement en veillant à respecter les recommandations pour les enlever, les mains devront être lavées. **Pendant toutes ces opérations, il faut éviter de porter les gants au visage.**

Attention : les gants ne protègent pas du virus. Un gant souillé porté au visage est tout autant vecteur possible de contamination que les mains.

Pendant ces opérations de manipulation, il faut éviter de grignoter, manger du chewing-gum et boire afin d'éviter tout contact manu porté.

➤ **Je suis amené(e) à utiliser un ordinateur commun**

Cette situation est à éviter le plus possible

1. Je me lave les mains au savon avant d'utiliser le clavier et la souris et de suite après. Je peux aussi utiliser du gel hydro alcoolique s'il a été mis à disposition.
2. Je nettoie le clavier et la souris avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager avant et après son utilisation.
3. Une fois le matériel utilisé, je pense à nettoyer le matériel.

➤ **Je suis amené(e) à utiliser une photocopieuse une imprimante partagée**

Avant d'utiliser un matériel d'impression partagé, j'utilise le gel hydro alcoolique qui a été mis à ma disposition.

➤ **Les réunions**

1. J'évite les réunions en présentiel et au besoin réalise celles-ci en audioconférence ou visioconférence.
2. Dans le cas où elles sont indispensables :
 - Je garde le masque
 - Je préfère une salle avec des ouvrants sur l'extérieur
 - Je me lave les mains avant de me rendre à la réunion et de retourner dans mon bureau, j'utilise le gel hydro alcoolique s'il a été mis à disposition
 - Je respecte l'emplacement des chaises qui ont été préalablement installées, afin de respecter les règles de distanciation (1m entre chaque personne dans toutes les directions)
 - A la fin de la réunion, la pièce est aérée s'il elle dispose d'ouvrants, et elle est aussi aérée quelques minutes toutes les heures voire en permanence

➤ **Je me rends aux toilettes :**

J'utilise les toilettes et je me lave les mains selon les gestes recommandés, en refermant le robinet avec un papier ou avec mon coude.

Je respecte les règles de distanciation et les gestes barrières en toutes circonstances

Je dois recevoir un usager dans un local dédié

Je me conforme aux règles qui m'ont été présentées au regard des aménagements particuliers réalisés pour permettre de prévenir les risques de contamination lors de la réception du public (par exemple pose de plexiglas).

1. A LA PRISE DE RENDEZ VOUS :

- Je vérifie la pertinence de ce rendez-vous.
- Je fixe l'heure du rdv et j'invite la personne à amener son propre stylo et l'informe qu'elle doit venir de préférence seule avec un masque (selon les dispositions réglementaire de l'obligation du port du masque dans les établissements recevant du public)

2. AVANT L'ACCUEIL DE L'USAGER

- J'installe la chaise visiteur afin qu'elle soit à bonne distance. Préférer une chaise sans accoudoir ;
- Je me lave les mains en arrivant au bureau à l'aide d'une solution hydro alcoolique ;
- Je nettoie avec des lingettes pré-imprégnées ou d'un essuie mains à usage unique imbibé d'un produit désinfectant, les surfaces qui vont obligatoirement être touchées :
 - Écran, clavier, souris, imprimante/mopieur, téléphone, lampe de bureau ;
 - Plan de travail, accoudoirs de fauteuil ;
 - Poignées et boutons de portes, commandes d'éclairage.

3. PENDANT L'ACCUEIL DE L'USAGER

- Je limite la réception à une seule personne.
- Je laisse la (les) porte (s) du box ouverte, surtout s'il ne possède pas d'ouvrant vers l'extérieur ;
- Le port d'un masque de protection est obligatoire il vient en complément de certaines situations pour renforcer la prévention. Le respect des gestes barrières et de distanciation est impératif, le masque vient en complément.
- L'usager a l'obligation de porter un masque grand public ;
- Je porte un masque, je respecte les recommandations d'utilisation (cf. Infra)
- Je maintiens la distance de sécurité de 1 m minimum; la chaise visiteur (sans accoudoir) aura été positionnée pour maintenir cette distance ;
- Je mets à disposition de la personne accueillie du gel hydro alcoolique ; je l'invite à l'utiliser. En l'absence de gel, je l'invite à aller se laver les mains.
- J'évite le contact de la main à la main lorsque des papiers sont échangés ;
- Je limite le temps de réception au strict nécessaire ;
- J'utilise mon propre stylo, si nécessaire, je mets à disposition de l'usager un stylo dédié qui fera l'objet systématiquement d'une désinfection à l'issue de la réception de celui-ci ;

4. APRES LA RECEPTION DE L'USAGER

- Je me lave les mains à l'aide d'une solution hydro alcoolique à l'issue de la

- réception de l'utilisateur ;
- J'aère régulièrement des box d'accueil qui possèdent un ouvrant selon une fréquence adaptée à l'affluence
- Je désinfecte tous les éléments qui ont pu être en contact direct avec l'utilisateur (en particulier le plan de travail).

Restauration sur le lieu du travail espace coin repas détente

1. Je respecte les consignes d'organisation (horaires décalés, nombre maximum de personnes dans le local dédié...) j'aère le local avant pendant et après
2. Les moments de convivialité, sont possibles à l'extérieur en limitant le nombre à 25 et en respectant les règles de distanciation et les mesures barrière
3. J'enlève mon masque une fois que je suis en position assise pour manger ou boire.
4. Je respecte les consignes d'organisation (horaires décalés 6 personnes maximum par table...), les tables sont espacées de 2 mètres.
5. Je respecte l'implantation des chaises qui a été délimitée, j'évite la position en face à face.
6. Je me lave les mains avant toute prise de repas ;
7. Si je prends mon repas sur place :
 - Je nettoie la table où je vais me restaurer avec un essuie-mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit désinfectant avant et après la prise de repas. Les torchons en tissus sont interdits ;
 - Si j'utilise micro-ondes, cafetière, bouilloire, réfrigérateur, je nettoie les points de contact voire l'intérieur (four micro-ondes) avant et après leur utilisation ;
 - J'utilise mes propres ustensiles (gobelet, couverts, assiette) pour manger. Dans le cas où le matériel n'est pas à usage unique, je le rince au bureau et le lave au retour au domicile.
8. **J'évite d'utiliser les équipements de type distributeur de boisson, fontaine à eau présents sur site, car les surfaces ne sont pas forcément propres.**
9. **Si je fais une pause en extérieur, le masque peut être enlevé mais je garde mes distances de 2 m et applique les gestes barrière**

Si je me rends dans un espace de restauration collective, je porte un masque et me conforme aux règles édictées par le gestionnaire

Une personne de mon service présente des signes qui font penser à un début d'infection à Covid-19 La personne tousse, a de la fièvre, frissonne

1. Je me tiens à distance de la personne à plus de 1 m et je garde mon masque ;
2. Je l'invite à se mettre dans une pièce isolée à vérifier qu'il porte un masque (masque chirurgical de préférence) et je l'invite à se laver avec du gel hydro alcoolique et appelle mon responsable (ou le service de sécurité et de secours du bâtiment s'il en existe un) ;
3. Je rassure la personne et la tiens au courant ;
4. Mon responsable renvoie l'agent à son domicile en s'assurant que, médicalement, il peut retourner chez lui sans risque, il peut appeler un médecin de ville ou faire le 15 si les symptômes sont inquiétants (malaise, difficultés respiratoires) ;
5. Le médecin du travail est tenu informé et fera une communication auprès du collectif
6. Dans le cas où je suis considéré(e) comme personne « en situation de Contact à risque » par le médecin du travail, je suis les recommandations qui me seront données. **Même si je suis vaccinée je devrai suivre les consignes qui me seront données.**

Je quitte le bureau

1. J'adopte les mêmes mesures pour retourner chez moi
2. En arrivant chez moi, je me lave les mains, mon portable et tout autre matériel que j'ai pu utiliser au cours de mon travail, si possible je me change et vais prendre une douche.

Je maintiens l'application des mesures barrière et de distanciation et je porte un masque quand il est nécessaire même en dehors de mon lieu de travail

Je porte un masque : les recommandations

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Il est donc impératif de respecter les règles de distanciation, les gestes barrières, les mesures organisationnelles et les procédures de nettoyage.

J'utilise le masque fourni par l'administration pour me rendre à mon travail, lors de mes missions et sur mon lieu de travail.

Le masque est changé en général au bout d'un port en continu de 4 heures, il peut être changé plus rapidement s'il est humide.

Dès qu'il doit être changé, s'il est jetable il est déposé aux endroits indiqués, s'il est lavable il est conservé dans un sac plastique étanche.

Comment bien utiliser un masque ?

- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.
- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.
- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.
- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.
- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :
0 800 130 000
 (appel gratuit)
 ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

Les erreurs à éviter

- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.
- Porter son masque sans recouvrir son menton.
- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.
- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.
- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :
0 800 130 000
 (appel gratuit)
 ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

Les masques alternatifs sont dans certains cas réutilisables lavables :

Le fabricant doit indiquer la durée d'utilisation après lavage (en général 15 voire 30 lavages)
Une fois portés, ils sont enlevés, mis dans un sac plastique étanche en attendant d'être nettoyés
D'une manière générale le lavage se fait en machine à part des autres vêtements avec produit lessiviel adapté au tissu dont le cycle comprend un plateau minimum de 30mn à 60 °C Séchage mécanique
Repassage à une température 120/130 °C. Pas d'utilisation d'adoucissant

INFO COVID 19 - L'AUTO SURVEILLANCE POURQUOI ?

L'auto surveillance est un moyen simple de stopper l'épidémie. Elle doit se pratiquer avant de se rendre au travail

Si j'ai eu le Covid il y a plus de 2 mois, si je suis en cours de vaccination, ou ma vaccination est complète, je peux avoir des signes faisant évoquer le COVID

=> j'adopte la même attitude

Quels sont les symptômes qui peuvent faire penser au COVID 19 ?

La **fièvre** fait partie des symptômes pouvant évoquer une infection à COVID mais d'autres signes précoces doivent alerter :

Parmi les symptômes précoces, on relève :

- la sensation de fièvre ;
- les courbatures, la fatigue inhabituelle
- la toux ;
- les maux de têtes inhabituels ;
- la perte de goût et de l'odorat ;
- les signes rhinopharyngés (nez qui coule, maux de gorge) ;
- les difficultés respiratoires ;
- les symptômes digestifs (diarrhée, par ex).



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE SYMPTOMES EVOQUANT LA COVID ?

Je reste à mon domicile, j'évite les contacts, je porte un masque chirurgical.

En fonction de ma situation de santé, en fonction de mes symptômes :

De préférence je téléphone à mon médecin traitant ou au service d'urgence, si j'ai des symptômes importants

Si je peux me déplacer, je vais me faire tester, je porte un masque chirurgical.

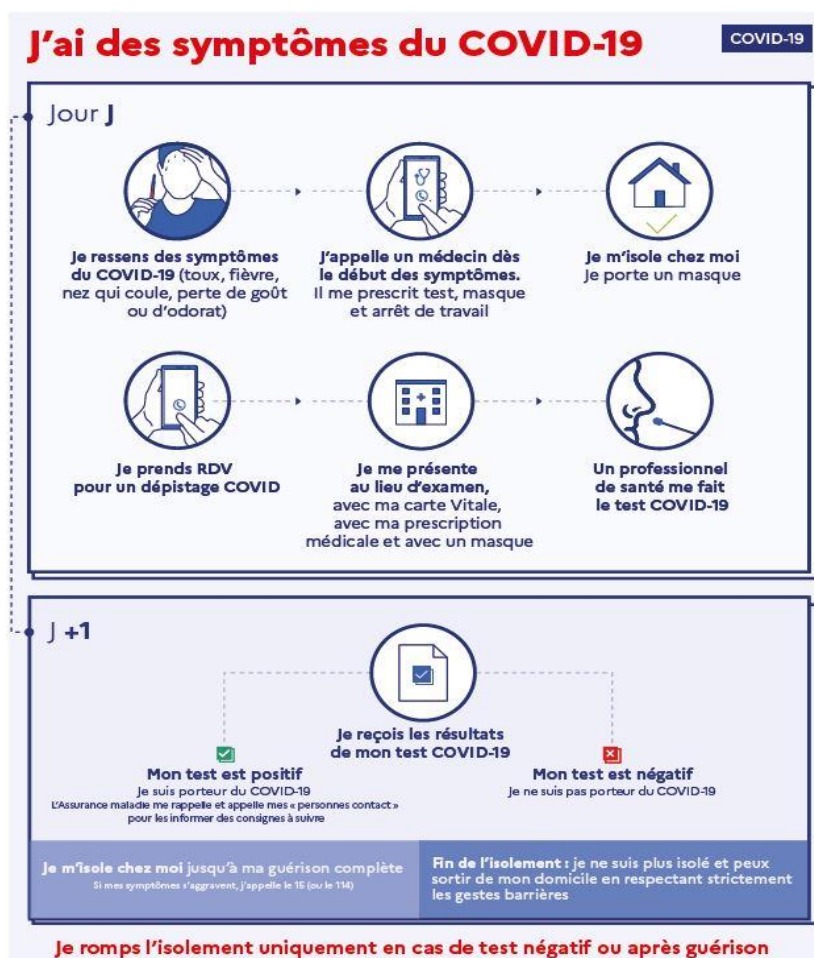
Si je me déplace je porte un masque chirurgical.

Dans tous les cas : je déclare ma situation sur AMELI

DECLARATION DE MAINTIEN A DOMICILE

Si je présente des symptômes de la COVID-19, je m'isole sans délai et je remplis le formulaire en ligne sur la plateforme « **declare.ameli.fr** » et m'engage à effectuer un test (RT-PCR ou antigénique) dans les 48 heures. Voir ci-dessous

Pendant cette période et en attente des résultats du test, je suis **placé en ASA ou en teletravail en continue si je peux télétravailler sur présentation du récépissé généré par l'application** que j'adresse à mon service RH.



OU PUIS- JE ME FAIRE TESTER AVEC QUEL TYPE DE TEST ET QUELLES SUITES SERONT DONNEES ?

J'ai des symptômes, je ne suis pas une personne dite vulnérable, j'ai moins de 65 ans et mes symptômes datent de moins de 4 jours.

Je vais me faire tester dans une pharmacie .Je serai remboursé(e) même si je n'ai pas de prescription médicale.

Dans ce cas le test pratiqué est un test antigénique, il se pratique par un prélèvement par écouvillonnage naso-pharyngé qui permet de détecter la présence de virus dans les voies aériennes et j'ai les résultats en moins de 20 mn.

En cas de test positif : j'enregistre le résultat sur l'application « declare.ameli.fr », je suis placé en congé de maladie par la CPAM à l'issue de l'entretien téléphonique dans le cadre du contact-tracing.

En fonction des symptômes j'appelle mon médecin traitant.

En cas de test négatif : j'enregistre le résultat sur l'application « declare.améli.fr » et reprend mon travail après avis de mon médecin en fonction de mes symptômes ou si j'ai des symptômes qui m'empêchent d'aller travailler.

Dans les autres situations : j'ai des symptômes et j'ai plus de 65 ans et je suis une personne vulnérable

Je vais me faire tester directement ou en prenant rdv dans un laboratoire, le test pratiqué en laboratoire est un test RT-PCR. Il se pratique par un prélèvement par écouvillonnage naso-pharyngé qui permet de détecter la présence de virus dans les voies aériennes.

Dans l'attente du résultat, je ne me rends pas au travail et j'ai les résultats en moins de 24 h.

En cas de test positif : j'enregistre le résultat sur l'application « declare.ameli.fr », je suis placé en congé de maladie par la CPAM à l'issue de l'entretien téléphonique dans le cadre du contact-tracing.

En fonction des symptômes j'appelle mon médecin traitant.

En cas de test négatif : j'enregistre le résultat sur l'application « declare.améli.fr » et reprend mon travail après avis de mon médecin en fonction de mes symptômes ou si j'ai des symptômes qui m'empêchent d'aller travailler.

INFORMATION AUTO TEST :

Un autotest COVID est un test antigénique dont le prélèvement et la lecture du résultat peuvent être réalisés seul, d'après les indications fournies par un professionnel et après lecture des conditions d'utilisation et du « guide d'utilisation » fournis lors de l'achat. Les autotests sur prélèvement nasal sont moins sensibles qu'un test PCR (fait en laboratoire) ou antigénique (fait en pharmacie).

ATTENTION :

- **Ne pas utiliser l'autotest en cas de symptômes évocateurs de Covid ou si l'on est personne identifiée cas contact:** il faut dans ces situations réaliser un test PCR en laboratoire ou un test antigénique en pharmacie sur prélèvement naso pharyngé ;

- Continuer de respecter les gestes barrière et le port du masque en cas de résultat négatif ;
 - En cas de résultat positif, effectuer sans délai un test de confirmation, soit test PCR dans un laboratoire et se mettre en isolement immédiatement en attendant les résultats ;
- En cas de confirmation de la positivité suivre la procédure adaptée de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques.



JE SUIS UNE PERSONNE IDENTIFIEE COMME CAS CONTACT

Je peux avoir été en contact avec une personne positive ou malade que ce soit au travail ou dans ma sphère privée.

La prise en charge des personnes-contacts à risque (« à risque élevé » ou « à risque modéré ») peut être différente selon leur statut vaccinal, selon l'existence d'une immunodépression grave et selon qu'elles partagent ou non le domicile du cas.

En fonction de leur situation personnelle, le MT identifiera pour chaque agent son statut de contact soit « contact à risque élevé », soit « contact à risque modéré ». L'examen de la situation personnelle est réalisée par un professionnel de santé dans le respect du secret médical. Les agents identifiés par le MT comme « contact à risque élevé » sont testés et isolés à leur domicile (télétravail ou à défaut en ASA) pendant une durée fixée par le médecin du travail ou un professionnel de santé (en général 7 jours décomptés à partir du dernier jour de contact avec le malade). L'agent fait un test à l'issue de cette période ou dès qu'il présente des symptômes pendant cette période.

Les agents identifiés par le MT comme « contact à risque modéré » sont aussi testés mais ne sont pas isolés à leur domicile, un examen de leur situation de travail doit être faite par le MT qui peut proposer des aménagements de poste.

En attente de l'avis du médecin sur sa situation, il convient de rester à son domicile.

La personne positive ou malade sera contactée par la CPAM ou le professionnel de santé qui déterminera si je suis une personne contact à risque. Au travail c'est le médecin du travail qui suivra ma situation.

En fonction de ma situation, je pourrai être isolé à mon domicile avec une surveillance et des tests, en cas de vaccination complète, je pourrai être testé.

Dans tous les cas je me conforme aux recommandations qui me seront données par les professionnels de santé.

Je peux contacter le médecin du travail en cas de besoin même si je suis cas contact familial

VACCINATION : SE VACCINER C'EST SE PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES

Le vaccin stimule les moyens de défense naturels du corps humain (système immunitaire). Le vaccin agit en amenant le corps humain à produire une protection (anticorps) contre le virus qui provoque la COVID-19. Il ne peut pas vous rendre malade de la COVID-19.

Les vaccins délivrés en France ont fait l'objet d'études et de validations par les autorités sanitaires à la fois sur leur efficacité et sur leur sûreté

Pourquoi la vaccination

La vaccination protège des formes graves : même si je suis jeune moins de 55 ans et que je n'ai pas de facteurs de risque, il peut arriver des formes graves où une hospitalisation est nécessaire. Elle protège contre le « Covid Long » : je peux contracter une forme peu grave du Covid mais je peux aussi présenter pendant des mois des symptômes qui sont parfois très invalidants. Elle permet la réduction de la propagation du virus : si je suis en contact avec le virus, et que je suis vacciné, j'ai moins de probabilité d'être contaminé, néanmoins si je suis testé positif, je suis moins contagieux que les personnes non vaccinées (actuellement 10 fois moins) et la forme sera peu grave voire sans symptôme.

Existe-t-il des contre- indications : Il existe très peu de contre- indication (situation d'allergie rare), la grossesse ne contre indique pas la vaccination.

Où trouver un centre de vaccination près de chez soi

Je peux me faire vacciner dans le cadre de la stratégie vaccinale définie par les autorités sanitaires. La vaccination repose sur le volontariat et le secret médical. Vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence pour vous faire vacciner ainsi qu'en cas d'effets secondaires passagers. Mon statut vaccinal n'a pas à être connu de ma direction.

Différents sites répertorient par départements et communes l'ensemble des centres de vaccination désormais ouverts au public et les créneaux disponibles en temps réel.

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html> ou <https://www.maiia.com/>

Le moteur de recherche d'un créneau de vaccination contre la Covid-19 dans un centre de vaccination en France. (covidtracker.fr) <https://vitemadose.covidtracker.fr/>

Et toute l'information sur la vaccination : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins> ou vous pouvez demander à votre médecin du travail

INFO Application TousAntiCovid :

Cet outil sanitaire permet de vous prévenir immédiatement si vous avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, même si vous ne la connaissez pas. (Par exemple dans les transports en commun, les commerces...) Grâce à cette alerte, vous pouvez vous isoler,

consulter votre médecin et, le cas échéant, avoir accès à un test. TousAntiCovid permet ainsi de se protéger, de protéger les autres et d'aider les personnels soignants en cassant les chaînes de transmission.

Il permet désormais d'enregistrer son statut vaccinal et ses tests PCR avec le QR code

Il permet d'activer le PASS SANITAIRE qui est exigé lors de certaines activités ou lors de voyage.



JE PRESENTE UN RISQUE DE DEVELOPPER UNE FORME GRAVE D'INFECTION AU VIRUS

Le télétravail reste, lorsque cela est possible, une solution à privilégier. Quand le télétravail n'est pas possible, **il conviendra de se rapprocher du médecin du travail pour identifier, avec lui, votre situation.**

I - Agents relevant d'une des pathologies mentionnées à l'article 1 (*) du décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020

Si vous n'avez pas déjà été placé en télétravail par le médecin du travail, une prise en charge spécifique est engagée à votre demande et sur la base d'un certificat délivré par un médecin traitant. Le certificat n'est pas requis lorsque l'agent justifie être âgé de plus de 65 ans et lorsque la femme enceinte a atteint le début du 3ème trimestre de grossesse. Sur la base de ce certificat, vous êtes placé en télétravail, pour l'intégralité de votre temps de travail. Si vous avez déjà fait l'objet d'un aménagement de poste par le médecin du travail, une nouvelle consultation n'est pas nécessaire, sous réserve que les possibilités d'exercice de l'activité professionnelle en télétravail ou en présentiel n'ont pas évolué ou que votre situation n'a pas changé.

Si le recours au télétravail n'est impossible, le chef de service déterminera les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel avec le médecin du travail. En cas de difficulté ou de désaccord, le médecin du travail rendra un avis sur la compatibilité des aménagements de poste avec la vulnérabilité de l'agent, en attendant cet avis l'agent est placé en ASA.

Si l'employeur estime être dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à protéger suffisamment, vous êtes alors placé en autorisation spéciale d'absence (ASA).

II - Autres agents

Pour les agents publics partageant leur domicile avec une personne présentant l'une des pathologies mentionnées ci-avant (facteurs de vulnérabilité rappelés dans l'avis du HCSP du 19 juin 2020), le télétravail est la solution à privilégier. S'ils ne peuvent bénéficier d'un télétravail en raison de leurs missions, ils bénéficient des mesures d'aménagement susvisées après avis du médecin du travail.

(*) liste des personnes à haut facteur de vulnérabilité vis-à-vis du COVID 19

- a) Etre âgé de 65 ans et plus ;
- b) Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- c) Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- d) Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;

- e) Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;*
- f) Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;*
- g) Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;*
- h) Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :*
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;*
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;*
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;*
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;*
- i) Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;*
- j) Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie*
- k) Etre au troisième trimestre de la grossesse ;*
- l) Etre atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.*